



L'inscription sur **Pass+** est obligatoire pour les collégiens dans les Hauts-de-Seine.

La campagne d'inscription à Pass+ **2025/2026** débutera le **2 juin 2025**.

La carte Pass+ offre plusieurs avantages :

- Une aide financière pour les activités extrascolaires sport et culture.
- Des bons plans sport-culture (invitations, réductions, etc.).
- L'inscription à la restauration scolaire pour les collégiens.
- Le soutien scolaire.
- Une aide financière aux boursiers pour la carte Imagine R selon leur échelon.
- Le don d'un ordinateur portable pour les collégiens.

Inscription :

- Créer un compte sur www.passplus.fr
- Activation de votre compte à partir du courriel reçu et créer le profil de ou des enfants bénéficiaires.
- Suivre les étapes indiquées, télécharger le dernier avis d'imposition ou renseigner le numéro fiscal de référence.
- Carte PASS+ envoyée au collège après validation de votre inscription.

Réinscription :

- Vous conservez votre compte Pass+ ; vos identifiant et mots de passe sont inchangés.
- Télécharger votre dernier avis d'imposition ou renseigner le numéro fiscal de référence.
- Conservez votre carte Pass+ de l'année d'avant.

Réservation des repas :

- Le choix de la semaine type lors l'inscription, réserve automatiquement les repas pour toute l'année scolaire.
- Vous pouvez modifier ce choix de semaine type, pour l'adapter à l'emploi du temps de votre enfant jusqu'au 26 septembre 2025.

Au-delà de ce délai, vous devrez en faire la demande au service intendance du collège les Bruyères par mail :

int.0922523t@ac-versailles.fr

A noter : Pour tout élève passager ou non inscrit à la restauration, le tarif « plafond » sera appliqué.